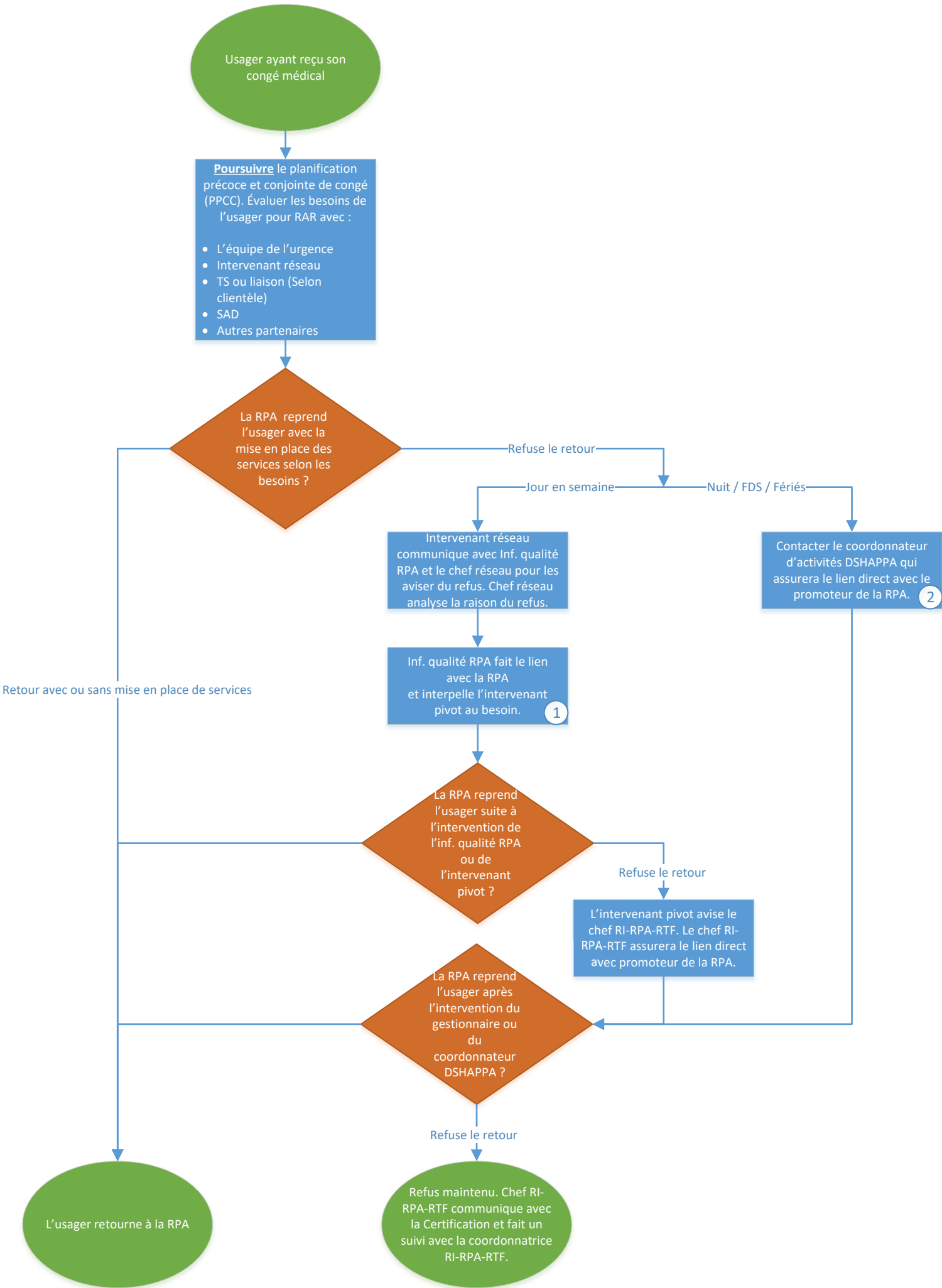


Enjeux de reprise par son milieu de vie d'un usager RPA ne requérant pas le plateau technique de l'urgence



EXPLICATIONS SUPPLÉMENTAIRES :

- ① Si refus injustifié : L’infirmière qualité RPA communique avec la RPA et interpelle l’intervenant pivot de l’usager afin de valider si tout est en place et si d’autres mesures doivent être appliquées selon le jugement du professionnel attitré.
- ② Lorsque le coordonnateur communique avec le promoteur de la RPA : Coordonnateur de garde envoi un courriel au chef RI-RTF-RPA pour l’aviser des démarches prises.

Références :			
Direction émettrice :	Direction des services de soutien à domicile et gériatrie	Entrée en vigueur :	2023-02-08
AMC-DSSADG-10022 (2023-02)		Révision :	